



Règlement Prix des libraires du livre de photographie France PhotoBook 2023

ARTICLE 1 • DÉFINITION

Le Prix des libraires du livre de photographie France PhotoBook 2023 ci-après dénommé le Prix ;
est organisé par l'association PhotoBook Social Club, association loi 1901 enregistrée sous le numéro W931014894, domicilié chez Pollen Diffusion, 60 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff ;
ci-après dénommé l'Organisateur.
Le Prix est ouvert sur appel à candidature à tous les éditeurs de livres de photographie membre de l'association PhotoBook Social Club à jour de leur cotisation, ci-après dénommé les Participants.

ARTICLE 2 • MODALITÉ DE PARTICIPATION

La participation au Prix se fait par un appel à candidature et est ouverte du 1^{er} avril au 30 avril 2023.
Toute candidature reçue au-delà de cette période ne sera pas retenue dans le cadre du Prix.
Pour être étudiée, toute participation à l'appel à candidature doit faire l'objet de l'envoi de 22 exemplaires (21 librairies membres du jury + 1 exemplaire pour le Président du Prix) de l'ouvrage proposé entre le mardi 9 et le jeudi 11 mai à :
Prix des libraires France PhotoBook
À l'attention de Vincent Marcilhacy
La Comète
29 rue des récollets
75010 Paris
L'envoi d'un fichier numérique ne suffit pas pour valider une participation.

ARTICLE 3 • CRITÈRES DE SÉLECTION

L'ouvrage doit :

- être édité en France par un éditeur membre de l'association PhotoBook Social Club, à jour de ses obligations,
- être paru entre le 1^{er} mars 2022 et le 30 avril 2023,
- avoir fait l'objet du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France,
- ne pas être une réédition.

Chaque éditeur ne peut proposer qu'un seul titre. En cas de coédition, la participation pour moitié d'un éditeur répondant aux conditions générales est requise.

La participation à cet appel à candidature est gratuite.

Pour participer, il suffit d'envoyer les livres requis à l'adresse postale mentionnée à l'article 2, et les éléments suivants à coordination@francephotobook.com :

- un communiqué de presse et/ou d'un argumentaire présentant le livre sélectionné,
- une présentation de la maison d'édition,
- un visuel HD de la couverture de l'ouvrage (jpg ou png).

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas accepter une participation si elle juge que le titre proposé ne répond pas aux restrictions émises. Par ailleurs, toute participation n'est validée qu'à la réception du ou des exemplaires. Les exemplaires des livres proposés au Prix ne sont pas restitués ; ils sont conservés par les 22 membres du jury.

ARTICLE 4 • PROMOTION DU PRIX

Les livres primés par le jury seront susceptibles de faire l'objet d'une exposition à livre ouvert à l'occasion d'événements partenaires (festivals, salons, etc.). Les livres n'ayant pas été primés par le jury pourront néanmoins, le cas échéant, être présentés par France PhotoBook dans le cadre d'autres manifestations liées à la promotion du Prix ou des activités de l'association PhotoBook Social Club.

Dans le cadre strict de l'exposition à livre ouvert, le Participant s'engage, en cas de sélection par le jury et si besoin, à mettre à disposition de France PhotoBook quelques exemplaires supplémentaires destinés à la scénographie de l'exposition. À la demande du Participant, ces exemplaires pourront être ensuite restitués.

Les éléments visuels envoyés dans le cadre du prix pourront être utilisés à des fins de communication sur le Prix notamment sur le site internet de l'association et sur les réseaux sociaux de l'association PhotoBook Social Club (sous le nom France PhotoBook) ou tout autre moyen strictement lié à la promotion des ouvrages et du Prix.

ARTICLE 5 • DÉSIGNATION DES PRIMÉS ET VALORISATION

Les délibérations de la première édition du Prix se déroulent en juin à la suite de l'appel à candidature et sont menées par un comité de lecture composé de libraires en France.

Le prix sera remis courant octobre lors d'une journée de délibération finale.

Est désigné un seul lauréat : l'auteur ou l'autrice du livre, qui recevra une dotation de 3000€.

En parallèle, la maison d'édition du livre lauréat obtiendra entre 1000 et 1500 € pour la promotion du livre en librairies (rencontres avec les libraires, organisation de signatures... etc).

ARTICLE 6 • RÈGLEMENT

Le fait de participer à cet appel à candidature implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'Organisateur.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet www.francephotobook.com et une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mail suivante coordination@francephotobook.com jusqu'à la date de la publication de la liste des primés.

ARTICLE 7 • DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par l'association PhotoBook Social Club pour la gestion du compte du Participant. Celui-ci est inscrit de fait à la newsletter. Il peut à tout moment se désinscrire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'adresse suivante : Prix France PhotoBook – Appel à candidature, Chez Pollen Diffusion, 60 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff.

ARTICLE 8 • FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'appel à candidatures. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9 • LITIGES

Le présent appel à candidatures est soumis à la loi française.